



# Argumentaire de la SPG à propos de l'augmentation de l'horaire de l'élève

## Remarques liminaires :

- *Pour ne pas alourdir le texte, dans une profession à majorité féminine, nous avons opté pour le féminin. Les termes doivent s'entendre comme englobant également le masculin.*
- *Ce texte est issu de nombreux débats menés dans nos Assemblées de Délégué-e-s. Les membres SPG ont pris connaissance du projet de loi et de l'exposé des motifs, ils ont eu également des retours du groupe de travail de l'enseignement primaire qui traite de cette problématique; enfin, une commission interne à la SPG a pris le temps de développer les arguments contenus dans ce texte.*

## **La SPG est hostile au projet de loi qui veut instaurer une augmentation de l'horaire scolaire des élèves pour les raisons suivantes :**

### **Les conséquences pour le cycle 1**

Le département propose de réduire les temps d'accueil de 15 minutes le matin et de les supprimer l'après-midi. Les temps d'accueil en division élémentaire sont des temps de travail. Ce sont des moments privilégiés pour faire de la différenciation, autrement dit pour faire un travail appuyé avec des élèves en difficulté, alors que l'effectif de la classe n'est pas encore au complet. La modification de l'horaire scolaire introduit une primarisation du cycle 1, alors que les élèves de cet âge ont besoin de temps et de souplesse pour s'acclimater à l'institution scolaire.

L'augmentation du temps de l'écolier en cycle 2 uniquement introduit une différenciation d'organisation entre les deux cycles. Il n'est pas acceptable que les collègues élémentaires et primaires aient un fonctionnement différent. La SPG s'est battue de longue date pour qu'il n'en soit pas ainsi et elle continuera à le faire.

Le concept d'école ouverte, cette organisation facultative d'activités pour le cycle élémentaire n'est pas claire. De multiples problèmes sont à craindre, notamment de prise en charge des élèves et de partage des locaux (cf le paragraphe ci-dessous consacré à ce sujet). De plus, l'hypothèse de travail de la SPG sur cette future "école ouverte" est qu'elle profitera mieux aux classes sociales favorisées maîtrisant mieux le système, qu'aux autres auxquelles elle est pourtant principalement destinée.

### **La suppression du co-enseignement**

Le co-enseignement, menacé de disparition, comprend au moins deux types d'organisation: soit en demi-groupe avec une maîtresse spécialiste (MS) pendant que la titulaire est avec l'autre demi-groupe, soit la MS et la titulaire sont ensemble durant le cours concerné. La suppression de ce co-enseignement est une mesure d'économies plutôt qu'un projet pédagogique. Les MS, en accueillant seules des classes entières, n'ont plus les conditions nécessaires pour maintenir la qualité des activités qu'elles proposent actuellement ; certains locaux ne permettent pas d'accueillir une classe entière ; le temps consacré à faire de la discipline se trouve augmenté au détriment des activités propres au domaine d'enseignement ; la titulaire ne peut plus reprendre ce que la MS a pu initier car elle n'a pas assisté à la leçon et la continuité des leçons et des apprentissages n'est plus assurée ; les intégrations d'élèves du spécialisé deviennent impossibles ; la présence des titulaires est indispensable aussi pour la sécurité des élèves ; le manque de remplaçantes sur lesquelles

on peut compter est très nettement problématique si l'organisation repose sur le fait que les MS prennent des classes entières seules. Le risque est grand de multiplier les classes dans lesquelles les MS interviennent et donc le nombre d'établissements ou de bâtiments scolaires où chaque MS aura à travailler. Cela ne va pas contribuer à leur participation et leur intégration à la vie de l'équipe d'établissement, comme le voudrait la politique du département. Il leur deviendra également impossible d'organiser des sorties, des spectacles, voire même des journées sportives ou à thèmes, à cause de la complexification des horaires et du nombre de classes et d'établissements dans lesquels elles auront à intervenir.

Du point de vue du titulaire, elle perd la possibilité d'avoir des élèves en demi-groupe pour un travail d'appui, d'apprentissage de la lecture ou d'ateliers et de recherche. Sa journée est intensifiée, la charge de travail est augmentée, car elle sera contrainte de préparer des activités pour des élèves qui ne sont pas dans sa classe. Elle devra multiplier les contacts avec ses collègues titulaires et MS pour l'évaluation des élèves notamment. De plus, l'accompagnement des élèves dans leurs déplacements d'un lieu à l'autre fera perdre du temps à tout le monde. La titulaire n'aura plus la possibilité de voir les élèves de sa classe en situation d'observatrice externe. Cela pose de réels problèmes d'encadrement, d'évaluation globale et de contrôle du travail. En cas de problèmes (incidents dans les couloirs, les escaliers, les vestiaires et les toilettes, etc...), qui sera responsable des élèves ? Enfin, si les MS sont complètement mobilisées pour l'organisation de la scolarité en cycle 2, elles disparaîtront en cycle 1 et en division spécialisée. C'est le contraire des constats exprimés par le département de la nécessité d'accorder plus de forces au cycle 1 ! Les journées y seront densifiées, il y aura moins d'intervenantes, moins de moments en petits groupes, moins d'accueil : comment assurer l'acquisition de la lecture, de l'écriture et du calcul, autrement dit des fondamentaux de base, sans la possibilité d'organiser de temps en temps des groupes à effectifs réduits ?

### **Les horaires rigidifiés**

Les élèves peuvent crocher sur une leçon ou bien décrocher, voire même ne pas accrocher du tout. De nouvelles notions sont travaillées presque chaque jour. Les enseignantes doivent avoir la garantie d'un horaire souple afin de pouvoir continuer une leçon qui « a pris » en la continuant sur une nouvelle période ou au contraire arrêter une activité pour en faire une autre et pouvoir y revenir plus tard. Si l'horaire est organisé en périodes de 45 minutes de façon rigide, comme c'est le cas au cycle d'orientation, avec un changement de discipline à chaque période, l'enseignante ne pourra plus assurer l'apprentissage de façon optimale, ni la différenciation nécessaire aux élèves.

Les élèves n'auront pas les mêmes horaires (notamment à cause de la diminution des périodes d'accueil en division élémentaire), ceux-ci seront figés par la présence d'une multiplicité d'intervenantes, il deviendra donc difficile, si ce n'est impossible, d'organiser des décroisements ou des chorales, ou d'autres types de collaboration pour le bien des élèves (notamment pour l'aide aux élèves en difficulté).

Avec des horaires différents, les enseignantes de toute l'équipe auront du mal à trouver des moments communs pour la concertation. Or, ces moments permettent d'assurer pour tous les élèves un suivi collégial préconisé par le DIP ainsi que des temps de collaborations indispensables à la vie de l'école, du conseil d'établissement ou même du quartier. Les mercredis matins ont été investis largement ces derniers temps par toutes sortes de séances, est-ce que ces temps de travail vont se déplacer sur les mercredis après-midi ?

### **Le manque de locaux**

Les locaux seront occupés par l'ensemble des élèves à tout moment pendant les jours d'école. Où auront lieu les cours de langues et cultures étrangères prévues le mercredi matin pour les élèves de cycle 1 inscrits à ces leçons ? Il est à craindre que cela se passe dans les classes des titulaires, qui n'auront pas accès pendant ce temps à leur matériel. La cohabitation n'est pas pensable dans un même local classe, c'est donc une péjoration de plus des conditions de travail. Il ne faut pas oublier qu'une enseignante primaire a une dizaine de disciplines à enseigner. Son local et son matériel lui sont indispensables. Les élèves ne peuvent pas travailler avec une remplaçante ou une collègue, si la titulaire est en classe pour remplir ses obligations administratives, faire des corrections, concevoir des évaluations ou des exercices. Et que faire des affaires personnelles des élèves qui se trouvent dans et sur leur pupitre ? Il y a de grands risques de déprédations et de vols.

## **L'enseignement de l'anglais et l'organisation des horaires**

L'enseignement primaire compte sur des enseignantes généralistes, habilitées pour assumer les heures d'enseignement de l'anglais sur l'ensemble du canton, jusqu'à concurrence de 50% de leur temps de travail (pour maintenir leur statut de généraliste). Cela implique forcément qu'un certain nombre de ces enseignantes d'anglais devront travailler dans plusieurs établissements et qu'ainsi ces collègues seront mis en position de voltigeurs, ce qui n'est profitable pour personne. Cela implique aussi pratiquement que les heures d'anglais seront données par blocs pour des questions d'organisation. Ce n'est sûrement pas le meilleur moyen d'initier les élèves à une nouvelle langue, on est loin du bain de langue ! Cela va également multiplier les intervenantes pour les élèves du cycle 2, ce qui constitue une secondarisation de l'organisation de ce cycle. Or, les élèves ont encore besoin d'une enseignante de référence à cet âge-là.

Une fois l'organisation des horaires faite, entre autres sur la base de ces heures d'anglais, on ne pourra plus revenir en arrière : les enseignantes habilitées à enseigner l'anglais pendant la période transitoire ne pourront pas redevenir des généralistes à plein temps, toujours pour des raisons d'organisation.

Comment demander à des titulaires de devenir des duettistes (temps de collaboration et concertation augmenté avec l'autre collègue et temps de collaboration hors temps scolaire à organiser avec les TTC de l'établissement) tout en assumant 50% de leur temps restant en conception de leçons et en évaluations d'environ huit groupes classes, donc 160 élèves supplémentaires ?

## **L'augmentation de l'horaire: à compenser par quatre périodes bloc**

Les bâtiments scolaires du primaire ne sont pas équipés de salles de travail, comme au cycle d'orientation où il est admis que les enseignantes peuvent travailler sur place. Les enseignantes primaires n'auront que deux périodes deux fois dans la semaine (voire deux périodes ensemble puis deux éclatées) pour compenser les quatre périodes travaillées à d'autres moments. Elles ne pourront pas rentrer chez elles (manque de temps) ni travailler dans le bâtiment scolaire (pas de locaux adaptés, équipés en informatique par exemple), ni accéder à leur classe (prise par une collègue et les élèves), ni disposer de leur matériel pour préparer des leçons. Ce sont donc bien des conditions de travail péjorées qui sont à craindre. Quand on a une dizaine de disciplines à enseigner, cela nécessite beaucoup de matériel (méthodologies, livres des élèves, fiches de travail, etc), qui se trouve en classe ; il devient donc difficile de prêter sa classe à quelqu'un d'autre ; l'accès à ce matériel est indispensable pour le travail de l'enseignante.

### **Conclusion**

*Dans les conditions actuelles, il est à craindre que l'augmentation de l'horaire de l'élève soit quantitative, mais certainement pas qualitative. Si ce changement se fait dans de mauvaises conditions, l'effet attendu sera nul. Le projet présenté promet une dégradation des conditions de travail et d'étude pour les élèves comme pour les enseignantes.*

*La construction du savoir se fait prioritairement dans les années de l'enfance. Il convient de respecter le fonctionnement de chaque âge des élèves. Les plus jeunes, ainsi que leurs familles, doivent s'acclimater à une institution scolaire pleine de conventions. C'est une condition sine qua non pour la réussite scolaire. Pour cela il faut accorder du temps, de la souplesse et soigner l'accueil. Cela sera-t-il encore possible si on plonge tout de suite les élèves dans un monde complètement scolarisé ? La SPG craint une primarisation du cycle élémentaire (cycle 1), notamment à cause de disparition du temps d'accueil et d'une évaluation qui aurait tendance à se durcir très (trop) vite et une secondarisation du cycle moyen (cycle 2) avec des élèves passant d'une enseignante à l'autre et un renforcement des périodes comme principe organisateur des horaires.*

*Globalement, on peut dire que cette situation est imputable largement au manque de postes chronique que connaît l'enseignement primaire depuis de nombreuses années. Pour rappel, l'enseignement primaire a accueilli quelque 6000 élèves de plus en 20 ans et a perdu 180 postes cumulés d'appui et de MS. Et la tendance à la baisse continue (le post obligatoire, pour une augmentation moindre a obtenu cette année des postes supplémentaires, sans*

*attendre une dizaine d'année pour voir la situation se corriger un tant soit peu). Pour retrouver les conditions d'encadrement des élèves de 1991, il faudrait engager immédiatement 300 postes supplémentaires à plein temps et les répartir entre les titulaires pour diminuer les effectifs de classe et les MS pour retrouver une vraie présence dans les écoles afin d'assurer les apports prévus pour ces disciplines auprès des élèves. Cela correspond à un coût de 30 millions de francs environ, somme allouée au cycle d'orientation pour son nouveau fonctionnement. Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'augmentation de l'horaire de l'élève, qui nécessite en soi des postes supplémentaires, pour couvrir les périodes en plus, sans augmenter l'horaire de l'enseignante. Or, le conseil d'Etat nous propose une fois de plus, une réforme à coût constant.*

*Du point de vue de la SPG, des postes en plus constitue la priorité. Cela donnerait un peu de souffle au système et permettrait d'envisager des organisations qui peuvent réellement jouer sur des marges de manœuvre à nouveau existantes.*

*SPG le 17 février 2011*